

Gapençais, jette-t-on le bébé avec l'eau du bassin ?

Alimentation en eau potable du bassin gapençais: enjeux et perspectives.

L'alimentation en eau du bassin gapençais provient essentiellement de la prise d'eau des Ricoux dans le Drac (en amont de Pont du Fossé) gérée par l'ASA du Canal de Gap.

Cette prise assure la quasi totalité de l'approvisionnement en eau potable de l'aggloméra-

« Des études montrent que la nappe du Drac pourrait être une ressource abondante et de bonne qualité »

tion de Gap et l'irrigation « agricole » de l'ensemble du bassin. Les volumes prélevés dans le Drac atteignent 30 millions m³ /an .

L'eau est acheminée jusqu'au niveau du réservoir des Jaussauds (au-dessus de Romette) par un canal qui franchit le col de Manse en souterrain.

Eau potable de Gap

En 2011, environ 3 000 000 m³ (soit 10% des volumes prélevés dans le Drac) sont consacrés à l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Gap. Ils sont transférés à partir du réservoir des Jaussauds par une conduite enterrée vers l'usine de traitement de « La Descente » située au nord de Gap.

Les conditions de prélèvement (dans le Drac en aval de la station d'épuration d'Orcières)

et de stockage (Réserve des Jaussauds) à l'air libre fragilisent sur le plan sanitaire l'approvisionnement en eau potable de Gap.

Les autorités sanitaires incitent la Commune de Gap à rechercher une autre source d'approvisionnement en eau potable. Les nombreuses études réalisées (sur plusieurs variantes) montrent que la nappe du Drac (dite des Choulières) est une ressource abondante et de bonne qualité susceptible de satisfaire les besoins en eau potable du Gapençais. La Commune de Gap est mise en demeure par les services de l'Etat d'abandonner les modalités d'approvisionnement actuelles (à partir de la Prise des Ricoux) avant 2020. Il reste à peine 3 ans ... !

La Porcherie de Chabottes

Dans le même temps, l'Administration autorise la construction et l'exploitation d'une nouvelle porcherie à Chabottes. Cet établissement pourra à terme compter un effectif de près de 2000 porcs. Les lisiers issus de l'éle-

« Les épandages de lisier sont une menace directe de pollution [...] sur la nappe alluviale du Drac »

vage seront épandus sur les terres agricoles voisines, c'est à dire en grande partie au dessus de la nappe alluviale du Drac ; nappe allu-

viale très vulnérables aux pollutions superficielles. Les épandages de lisiers sont une menace directe de pollution.

On peut légitimement s'étonner de la dualité des décisions de l'administration (comme si la main droite devait ignorer ce que fait la main gauche) et de la négation du principe de précaution la plus élémentaire. Dans quelques années les Gapençais devront payer la dépollution de l'eau potable qui leur est distribuée... Belle revanche des Champsaurlins ou incurie de nos responsables administratifs et politiques ?

Zone de vulnérabilité aux pollutions par les nitrates

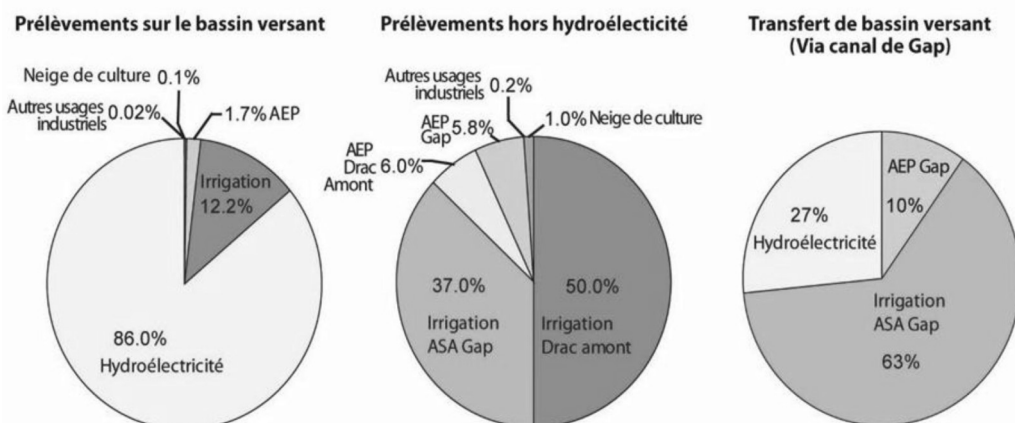
Dans le même temps, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée élabore une cartographie des zones sensibles aux pollutions par les ni-

trates (essentiellement d'origine agricole). Les territoires de plusieurs communes du Gapençais et du Champsaur figurent dans la liste. Sous la pression des représentants du monde agricole, ces territoires sont retirés de la liste finalement adoptée. Il n'y aurait donc pas de problèmes de pollution des eaux dans

« Dans quelques années les Gapençais devront payer la dépollution de l'eau potable qui leur est distribuée »

le Champsaur. Pourtant ces derniers mois, plusieurs communes ont dû interdire la consommation des eaux du robinet pour cause de pollution. Bien sûr, l'application de la directive nitrate impose la mise en œuvre de protections pour éviter les pollutions. Mais en contrepartie l'Union européenne et l'Agence

de l'Eau proposent des aides financières substantielles. Les éleveurs du Champsaur ne pourront donc pas en profiter et continueront à polluer la principale ressource en eau potable du Gapençais.



Usage		Volume annuel (m³)	Pourcentage/ Total	Débit moyen (m³/s)
AEP	Drac amont	3 110 000	0.8	0.099
	Gap (via canal de Gap)	3 000 000	0.8	0.095
	Sous-total AEP (1)	6 110 000	1.7	0.19
Irrigation	Drac amont	25 700 000	7.0	0.815
	ASA Canal de Gap	19 000 000	5.2	0.602
	Sous-total irrigation (2)	44 700 000	12.2	1.42
Hydroélectricité	Drac amont	308 000 000	83.8	9.77
	Pont Sarrazin (via canal de Gap)	8 000 000	2.2	0.254
	Sous-total hydroélectricité (3)	316 000 000	86.0	10.02
Neige de culture	(4)	520 000	0.1	0.016
Autres usages industriels	(5)	90 000	0.02	0.003
Total	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	367 400 000	100.0	11.65

Importance des prélèvements en eau
Source: SAFEGE 2011